

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] A l'attention du commissaire enquêteur

Date :Wed, 2 Feb 2022 23:25:36 +0100

De :Sebastien Vaumont

Pour :pref-projet-quailafarge@eure.gouv.fr

Bonsoir,

Dans le dossier, je suis surpris :

- d'une part, de ne pas trouver d'avis de la DREAL Normandie, alors qu'on est allé demander l'avis d'une Direction environnementale parisienne (IDF)

- d'autre part, que le dossier ne comporte pas d'avis du Conseil Général de l'Eure. A priori le transport des matériaux, après déchargement des bateaux, entre le site actuel faisant l'objet de l'enquête et la carrière qui doit être remblayée, située de l'autre côté de la RD, s'effectuera par camions. De ce fait, le trafic sur la route départementale n° 6015 sera indéniablement impacté par les allers-retours des poids lourds devant la franchir pour se rendre sur le second site.

D'avance, merci pour la prise en considération de mes remarques.

Sébastien Vaumont